



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 12 janvier 2024

Raffinerie TotalEnergies à Donges : Commission de suivi de site du 12 janvier 2024 - Retour sur la fuite d'essence du 22 décembre 2022

A l'occasion de la commission de suivi de site la raffinerie TotalEnergie de Donges le 12 janvier 2024, un bilan des impacts de l'accident survenu le 22 décembre 2022 (fuite d'essence de 770 m³) a été partagé avec les acteurs locaux (associations, riverains...).

Outre les informations déjà transmises lors de l'incident (à travers notamment le partage des mesures de qualité de l'air¹) et en réponse aux demandes des associations tout au long de l'année 2023, cette réunion a été l'occasion de partager avec les acteurs locaux les derniers résultats d'expertises transmis par l'exploitant.

Causes de l'accident :

L'origine de l'accident a fait l'objet d'une expertise très complète de la part du Bureau d'Enquête Accident Risques accidentels dont les conclusions ont été publiées en décembre 2023. L'exploitant a été invité à tenir compte des conclusions issues de cette expertise sachant que plusieurs axes d'améliorations ont déjà été imposés à l'exploitant par voie d'arrêtés préfectoraux au cours de l'année 2023.

Des moyens importants déployés en matière d'investigations environnementales :

Dès la survenue de l'accident, des moyens importants ont été déployés pour connaître l'impact de la fuite d'essence. La Force d'Intervention Rapide (FIR) d'Air Pays de la Loire a notamment été activée dès le 1^{er} jour de l'accident permettant de disposer a posteriori d'analyses concernant l'impact sur la qualité de l'air¹.

En réponse à l'arrêté préfectoral lui demandant d'évaluer les conséquences de l'incident, TotalEnergies a en outre réalisé des investigations environnementales concernant l'impact sur les sols, les eaux souterraines, les eaux superficielles ou les sédiments.

Des travaux de remédiation efficaces sur les sols, eaux souterraines ou eaux superficielles :

TotalEnergies a excavé plus de 11 000 tonnes de terres potentiellement souillées au droit de l'emplacement où a eu lieu la fuite. Ces terres doivent être traitées et les nouvelles analyses ont permis d'estimer que la quasi totalité du produit avait été récupérée (estimation de pertes quelques kg d'hydrocarbures selon l'exploitant).

Conséquence résiduelle sur les eaux en matière d'hydrocarbures

Les résultats sur les eaux souterraines et de surface montrent la détection ponctuelle d'hydrocarbures en aval immédiat de la fuite dans les semaines qui ont suivi, en lien avec l'incident du fait du produit détecté. Après la mise en oeuvre des mesures de gestion par l'exploitant en juin 2023, ayant pour but de supprimer le potentiel transfert des hydrocarbures vers le Marais de Liberge, le suivi des eaux souterraines en aval immédiat ne détecte plus d'hydrocarbures traceurs de l'évènement.

1 <https://www.airpl.org/rapport/qualite-de-l-air-liee-a-l-incident-de-la-raffinerie-de-donges-rapport-ndeg2-des-mesures-effectuees>

Influence de la fuite sur la qualité de l'air :

Les expertises conduites démontrent que le tapis de mousse maintenu durant la durée de récupération de l'essence a été une protection efficace, allant jusqu'à réduire de 90% les émissions dans l'atmosphère (de benzène notamment). Sur la base des mesures réalisées par TotalEnergies et Air Pays de La Loire, les modélisations effectuées a posteriori ont permis d'évaluer les concentrations dans l'air en benzène durant toute la durée de l'incident (7 jours).

Pendant la durée de l'incident, il y a eu une influence sur la qualité de l'air sur certains paramètres tels que le benzène sur une partie du bourg de Donges.

Dans la phase de gestion de l'incident, les concentrations mesurées ont été comparées au seuil réglementaire pour les expositions en milieu professionnel, adapté aux dispositifs de mesure instantanée disponibles.

Dans la phase d'analyse a posteriori, une autre valeur de référence est utilisée ; il s'agit d'une valeur guide sur la qualité de l'air intérieur recommandée par l'ANSES pour des expositions temporaires sur une durée limitée (14 jours) .

Des modélisations ont été effectuées avec un pas de temps journalier et se traduisent par une cartographie des concentrations moyennes. Elles font apparaître des dépassements de cette valeur guide sur des secteurs du bourg de Donges, en particulier en proximité du site, pendant les 4 premiers jours qui ont suivi le début de l'incident. Ces concentrations moyennes simulées restent inférieures au seuil d'exposition en milieu professionnel.

L'impact de l'incident sur la qualité moyenne annuelle de l'air ambiant a été estimé ; la valeur réglementaire n'est pas dépassée à l'extérieur du site de la raffinerie.

Pendant l'incident, aucun signalement d'effets sanitaires n'a été porté à la connaissance des services d'incendie et de secours. Les professionnels de santé n'ont pas relayé de signalements auprès de l'agence régionale de santé (ARS).

Investigations spécifiques sur les PFAS :

TotalEnergies a été amené dans le cadre de ses investigations environnementales à évaluer si cet accident avait eu une influence dans les milieux environnants sur des polluants dits « persistants » (PFAS) présents dans les mousses utilisés pour limiter les risques d'incendie et les émissions de benzène.

Pour les parcelles en dehors du site, ces investigations n'ont pas permis de conclure à une influence significative de l'accident, l'absence de données antérieures à l'accident rendant difficile l'interprétation des résultats. Le sous-préfet de Saint Nazaire a sollicité des investigations complémentaires de la part de l'industriel pour déterminer si la raffinerie TotalEnergies a ou a eu une influence sur l'émission de ce type de composés. Cette demande s'insère dans la feuille de route gouvernementale visant à approfondir les connaissances sur l'état des milieux quant à ces substances aussi présentes dans des produits du quotidien.

Préfecture de Loire-Atlantique
Service régional de la communication interministérielle

02 40 41 20 91
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

6 quai Ceineray – BP 33515
44035 Nantes